

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 4 juillet 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Hervé, Mme Valleton, Mme Maroun, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Taïbi, M. Grandin, Mme Coppi, M. Monany, M. Chevreau, Mme Lagarde



Délibération n° 13-04 du 4 juillet 2019

APPROBATION DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS, SOLIDÉO ET PARIS 2024 POUR LA RÉALISATION DES OPÉRATIONS SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉPARTEMENTALE DIRECTE.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2018-IX-38 du 27 septembre 2018 donnant délégation à la Commission permanente pour prendre toute décision subséquente nécessaire à la bonne réalisation des équipements et aménagements prévus dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE et autorise M. le président du conseil départemental à signer la convention d'objectifs, dont projet ci-annexé, relative au Franchissement Ile-Saint-Denis (FRISD) ou Pont du Village olympique ;

- APPROUVE et autorise M. le président du conseil départemental à signer la convention d'objectifs, dont projet ci-annexé, relative à l'aménagement d'un cheminement piéton et cycle entre la gare de La Courneuve Six Routes et le Parc de Marville ;

- APPROUVE et autorise M. le président du conseil départemental à signer la convention d'objectifs, dont projet ci-annexé, relative à l'aménagement de cheminements piétons et cycle entre la gare RER du Bourget, le Parc Sportif et le Village des Médias ;



- APPROUVE et autorise M. le président du conseil départemental à signer la convention d'objectifs, dont projet ci-annexé, relative à la renaturation du Terrain des Essences ;

- APPROUVE et autorise M. le président du conseil départemental à signer la convention d'objectifs, dont projet ci-annexé, relative à la construction du Centre aquatique de Marville.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

N'ayant pas pris part au vote :

M. Troussel, M. Hanotin

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.